

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 19 juillet 2022

PERSISTANCE DE L'ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR L'OZONE MAINTIEN DE L'ALERTE DE NIVEAU 1 POUR LA JOURNÉE DE MARDI 19 JUILLET 2022

Les conditions de vents faibles, de fort ensoleillement et de températures élevées sont propices à la formation d'ozone par photochimie à partir des polluants d'origine humaine. En Vaucluse, la **procédure préfectorale d'information-recommandation a été activée dimanche 17 juillet 2022.**

Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution de l'air par l'ozone, **le préfet de la zone de défense Sud a activé ce lundi 18 juillet 2022 l'alerte de niveau 1** relative à la pollution de l'air par l'ozone. **Cette procédure est maintenue ce mardi 19 juillet 2022.**

Dans ces conditions, le préfet de Vaucluse maintient pour aujourd'hui les **mesures d'urgence** suivantes :

- **Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales** autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h ;
- Mise en oeuvre des prescriptions particulières de niveau 1 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE.
- Raccordement électrique à quai des bateaux fluviaux en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués (dans la limite des installations disponibles).
- Suspension de l'utilisation d'appareils de combustion de biomasse non performants ou groupes électrogènes.
- Report des travaux d'entretien ou de nettoyage effectués avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture...)
- Maîtrise de la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation).
- Respect de l'interdiction des brûlages à l'air libre des déchets verts.
- Suspension de la pratique de l'écobuage et des opérations de brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles.
- Report des épandages de fertilisants minéraux et organiques.

**Bureau de la Représentation de l'État et
de la Communication Interministérielle**

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr



@prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84905 AVIGNON Cedex 09

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution (maintien de la vigilance orange canicule activée en Vaucluse depuis le 15 juillet après-midi, vent faible à modéré d'après les dernières prévisions de Météo-France) des mesures complémentaires pourront être déclenchées et l'avis des membres du comité d'exp'air pourrait être sollicité si l'épisode de pollution devait persister au delà de demain, mercredi 20 juillet (possible retour du Mistral). Un communiqué de presse spécifique sera dans ce cas diffusé.

La procédure d'alerte ainsi maintenue reste assortie des **recommandations sanitaires et de comportement** suivantes :

Pour protéger votre santé :

- Réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi .

Pour aider à améliorer la qualité de l'air :

- Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ;
- Privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo) ;
- Différez, si vous le pouvez, vos déplacements ;
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre ;
- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.

Pour toute information complémentaire sur :

- l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>
- les recommandations sanitaires et comportementales : <https://www.ars.sante.fr>